Chappex, Joseph

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1911)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

nous avons eu le regret de perdre depuis notre dernière séance. Le procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier 1911 est lu et adopté.

M. Eugène Fonjallaz, ingénieur, à Lausanne, est admis comme membre de la Société. M. Charles Brügger, architecte, à Lausanne, est présenté par MM. Dufour, architecte, et Petitot, ingénieur.

M. le président donne ensuite la parole à M. A. Palaz, ingénieur, qui nous fait un exposé très intéressant sur : *Le barrage de Tuilière, sur la Dordonne, et les installations de l'énergie électrique du sud-ouest français.*

M. Palaz, qui a coopéré à l'établissement de ces travaux, fournit des renseignements très instructifs sur les importants travaux hydrauliques qu'il a fallu exécuter, ainsi que sur les installations qui ont été établies pour la distribution de l'énergie électrique. (Nous renvoyons ceux de nos membres que cela intéresse plus spécialement à l'ouvrage paru dernièrement intitulé : *L'usine hydroélectrique de Tuilière sur la Dordonne et la distribution de l'énergie électrique dans la région du sud-ouest,* par M. A. Claveille, ingénieur en chef des ponts et chaussées.)

Des projections parfaites représentant les différentes phases de ces travaux intéressèrent beaucoup l'assemblée.

M. Palaz, chaleureusement remercié par M. le président, est vivement applaudi par l'assemblée.

La séance est levée à 9 $^3/_4$ heures.

Etaient présents : 40 membres.

NÉCROLOGIE

† Joseph Chappex

Le 8 février est mort, à Massongex, M. l'ancien conseiller d'Etat Chappex.

Né à Massongex en 1827, M. Chappex étudia les mathématiques supérieures, qu'il termina brillamment à l'âge de 19 ans par l'obtention du brevet de géomètre.

Bien jeune encore, il fut chargé par M. Allet, membre du gouvernement, de revoir le projet initial d'endiguement du Rhône. Il parcourut le fleuve, de la Furka au Léman, et fit de nouvelles propositions qui, acceptées à Berne, valurent au Valais de voir la subvention fédérale s'augmenter d'environ un million de francs.

Ce fait mit en évidence M. Joseph Chappex, auquel, dès lors, furent confiées, tant par l'Etat du Valais que par la Confédération, de nombreuses, très importantes et délicates missions.

Député au Grand Conseil, il entra, en 1871, au Conseil d'Etat dont il devait faire partie pendant plus de 22 ans consécutifs.

Durant le long espace de temps pendant lequel il siégea sur les bancs du gouvernement, M. Joseph Chappex dirigea presque sans interruption et avec compétence le département des Travaux publics.

Il fut nommé à deux reprises député du Valais au Conseil des Etats.

Lorsque la brûlante question de la subvention à accorder au tunnel projeté du St-Gothard vint sur le tapis, M. Chappex se rencontra un jour à Berne, au café du Casino, avec le célèbre triumvirat Escher, Furrer et Beier-Herzog.

Interrogé par M. Escher sur les dispositions des députés romands, M. Chappex déclara que ceux-ci accepteraient sans aucun doute si, usant de réciprocité, les Chambres prenaient l'engagement d'accorder ultérieurement une subvention semblable aux deux grands tunnels à prévoir en faveur de l'est et de l'occident de la Suisse. Cette idée, dont M. Chappex se fit l'écho, porte, dans les annales parlementaires, le nom de « compromis Weck-Reynold ».

Après avoir quitté le Conseil d'Etat, M. Chappex devint haut fonctionnaire de la Confédération, qui lui confia la surveillance des travaux subventionnés, plus particulièrement de ceux relatifs aux cours d'eau des cantons.

Expert attitré du Jura-Simplon et de la plupart des chemins de fer de la Suisse occidentale, M. Chappex appartint également aux grandes commissions fédérales d'expertise.

(Liberté.)

BIBLIOGRAPHIE

Leçons de cristallographie, par G. Friedel, ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole nationale des mines de St-Etienne. 1 vol., 310 pages avec 383 figures dans le texte. — Hermann & fils, éditeurs, Paris. Prix : 10 fr.

Le livre de M. Friedel est d'un mathématicien : dès les premières pages on est frappé de la précision du langage et de la distinction très nette entre les données expérimentales et la théorie qu'elles ont suggérée. Cette théorie repose sur l'hypothèse du réseau cristallin, exposé après les premières définitions, et qui, peu à peu, va s'imposer.

La matière cristalline étant celle qui possède des propriétés vectorielles discontinues, le cristal sera une masse homogène de matière cristallisée. Bien entendu, un cristal parfait n'a jamais été réalisé : c'est un concept, limite des cristaux de la nature.

Les lois expérimentales de la constance des angles et des troncatures rationnelles simples (Haüy), introduisent l'hypothèse du réseau cristallin. L'existence physique de ce dernier reçoit une confirmation dans un fait : quelques symétries cristallines incompatibles avec elle, le sont avec toutes les propriétés qui ont servi à définir le cristal — elles ne se trouvent jamais réalisées (2me loi fondamentale de la cristallographie). Le réseau groupant deux ordres de faits distincts, est une base solide sur laquelle on peut bâtir.

La loi de Haüy est modifiée dans un sens plus précis par Bravais : les faces d'un cristal sont d'autant plus importantes que leur densité réticulaire est plus grande dans un certain réseau. La valeur relative de ces deux lois est étudiée ensuite sur cinq exemples très différents, et cette discussion, d'où ressort la supériorité de la loi de Bravais, est fort intéressante.

Les propriétés vectorielles continues, et en particulier les propriétés optiques, ne sont pas caractéristiques du cristal ; pourtant, leur grand intérêt pratique rend leur étude nécessaire ; elles trouvent place dans l'étude physique des cristaux. Puis vient l'étude des « édifices cristallins complexes ». Dans une mâcle il y a, moyennant une certaine tolérance, un même réseau qui se continue dans l'édifice entier. La deuxième partie de l'ouvrage en est la démonstration, dans les quatre cas de mâcles possibles.

Enfin, sur le polymorphisme, on ne sait pas encore grand chose : pourtant, il semble établi que les réseaux possibles